

L'an deux mille vingt, le 14 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 décembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMONNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Marie HATTRAIT ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Opération de soutien à l'activité économique

La Commune de Cenon, propose en concertation avec le Club des entreprises de Cenon, la mise en place d'une opération commerciale : « Vos achats des fêtes de fin d'année remboursés ».

Pour apporter notre soutien aux commerçants et artisans cenonnais durant la période des fêtes de fin d'année, saison cruciale pour nombre d'entre eux, nous proposons une opération commerciale qui vise à accroître la consommation dans les commerces de la ville.

Pour ce faire, la Ville doit s'associer avec l'association des commerçants de la commune : Le Club des entreprises de Cenon qui diffusera et promouvra l'opération auprès de l'ensemble des entrepreneurs de la commune (accord qui fera l'objet d'une convention).

Ainsi, une enveloppe de 5000€ sera allouée au Club des entreprises de Cenon pour la mise en place de l'opération qui consiste à :

Pour tout type d'achats (chez le fromager, le coiffeur, le boulanger, le vendeur de vêtements, etc.) le consommateur pourra participer au jeu concours (tirage au sort réalisé par un huissier de justice) en présentant un justificatif d'achat (tickets de caisse ou facture) avec une date comprise entre le samedi 28 novembre et le jeudi 31 décembre 2020 et provenant exclusivement d'un commerce de la ville sédentaire adhérent et non adhérent à l'association du Club des Entreprises de Cenon et dont le siège social est domicilié sur la commune de Cenon.

A l'issue du tirage au sort, 100 consommateurs se verront rembourser leur achat de la valeur du ticket de caisse ou facture (dans le cas où celui-ci est inférieur à 50€) ou d'un montant maximal de 50€ (si celui-ci est supérieur ou égal à 50€).

Cette opération permettra d'accompagner au mieux la relance économique de notre territoire et de proposer une solution concrète pour encourager la consommation chez nos commerçants et artisans de la commune.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget de la Ville sur l'imputation : 65748.61

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
32 voix pour
0 abstention
1 voix contre
2 NPPPV

Approuve la signature de la convention entre la Ville de Cenon et le Club des Entreprises de Cenon, approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Club des Entreprises de Cenon, autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives dans les conditions mentionnées et l'autorise à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201214-2020-177-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020
Publication : 17/12/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.